

SCoT de la Bresse Bourguignonne

Diagnostic et Etat initial de l'Environnement

Conférence EPCI – Pierre de Bresse

Mardi 24 juin 2014



Qu'est ce que le SCoT ?

Un schéma... = un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir en fixant un cadre commun aux documents locaux d'urbanisme

...de cohérence... = qui prend en compte et articule toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)

... territoriale = à l'échelle d'un territoire de projet cohérent ("d'un seul tenant et sans enclave")



Qu'est ce que le SCoT ?

Le SCoT n'est pas un « super PLU » :

Il ne peut pas déterminer l'utilisation du sol à la parcelle à une exception près : la délimitation des espaces à protéger

Exemple de Schéma Directeur
adopté avant 2000

**La carte de destination des sols
disparait dans les SCoT**



Les 3 principes du développement durable

- ❖ Le principe d'**équilibre** entre les espaces, suivant un principe de **consommation limitée des espaces** et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
- ❖ Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale**
- ❖ Le principe d'un **urbanisme respectueux de l'environnement**

Compatibilité avec

- Les PIG, les OIN, les DTA
- Les chartes des Pays et des parcs naturels
- les directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Les SDAGE et les SAGE
- Les plans de gestion des risques

Prise en compte des

- programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics
- SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- SRCAE (climat, air, énergie)
- PCET (plans climat-énergie territoriaux)

SCoT

Le SCoT impose ses orientations (principe de compatibilité)

- **Documents de planification sectorielle** (PLH, PDU, schéma de développement commercial)
- **Documents d'urbanisme** (PLU, carte communale, PSMV)
- **Périmètres de protection** et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Certaines opérations

- ZAD, ZAC, lotissements
- Constructions > 5 000m² de surface de plancher
- ...

➔ Dans un délai maximal de 6 ans à compter de l'approbation du SCoT, celui-ci doit faire l'objet d'un bilan (obligatoire).

Les évolutions législatives

Un SCoT renforcé, document pivot stratégique, de cohérence et de référence

De nouveaux objectifs pour la planification :

- ✓ Lutter contre l'étalement urbain
- ✓ Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
- ✓ Prendre en compte la biodiversité
- ✓ Anticiper l'aménagement opérationnel durable
- ✓ Organiser l'aménagement commercial

1

Diagnostic préalable

Diagnostic

État des lieux (terrain, synthèse des études, investigations complémentaires...)

Atouts et contraintes, marges de manœuvre

Consultation des PPA
Conférences EPCI
Forum InterSCoT

2

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Exprime le projet politique du territoire

A partir de scénarios et de modèles de développement

Énonce les objectifs retenus

3

DOO

Document d'orientation et d'objectifs

Mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps

Traduction des objectifs du PADD

4

Procédure administrative

Formalisation du dossier de SCoT (rapport de présentation)

Arrêt

Enquête publique

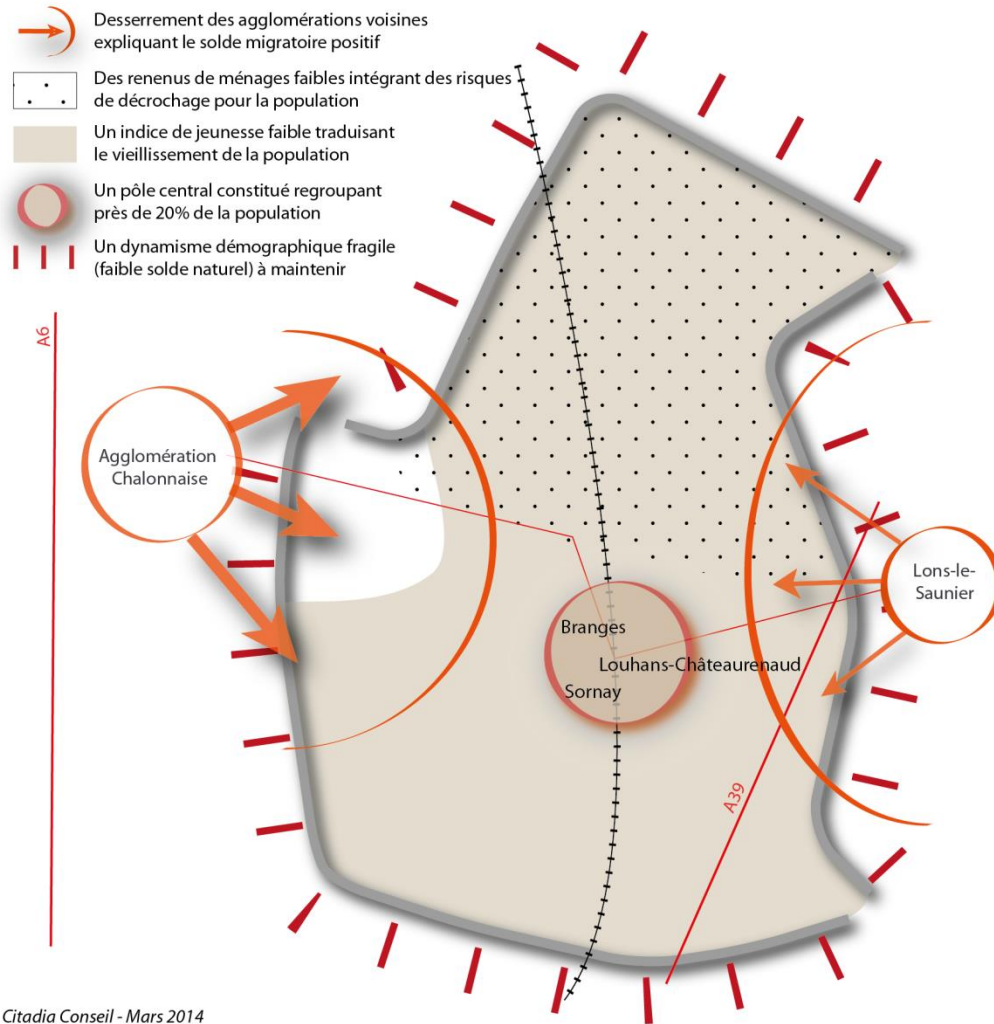
Approbation

Un territoire dynamique à structurer

Une reprise démographique récente à prolonger



UNE REPRISE DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE À PROLONGER



Contraintes

- Un vieillissement structurel de la population et une tendance au non renouvellement générationnel esquissée (solde naturel négatif et arrivée de jeunes retraités)
- Des ménages aux revenus modestes qui témoignent de signes de fragilité(s) socio-économique(s)

Atouts

- Une vitalité démographique retrouvée depuis 10 ans après un repli qui a duré plus de 30 ans
- Un solde migratoire positif, témoin de l'attractivité résidentielle du SCoT
- L'arrivée d'un grand nombre de jeunes ménages

Une reprise démographique récente à prolonger

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Maintenir l'attractivité démographique du territoire tout en préservant son caractère rural	
Limiter les risques de précarité énergétique du fait du faible revenu des ménages par une structuration du territoire adaptée renforçant la proximité	
Anticiper les nouveaux besoins de la population induits par le vieillissement de la population et par un tissu social présentant des signes de fragilité (familles monoparentales, jeunes en rupture d'emploi...)	
Fixer les jeunes ménages/actifs en début de parcours résidentiel pour conforter le dynamisme de la Bresse bourguignonne	
Mettre en œuvre sur le territoire les conditions de la mixité intergénérationnelle	

Un parc de logements dynamique à adapter aux besoins

UN PARC DE LOGEMENTS DYNAMIQUE À ADAPTER AUX BESOINS



Contraintes

- Un parc de logements globalement ancien, peu adapté et mal isolé
- Un parc de logements peu diversifié (faible part de logements locatifs et collectifs)
- Une progression localisée de la vacance
- Un ralentissement de la construction neuve depuis 2008
- Une part de logements sociaux faible qui ne répond pas totalement à la demande (77% des ménages éligibles)

Atouts

- Une construction neuve qui a doublé entre les années 1990 et les années 2000
- Une locative sociale bien répartie
- Un effort de rattrapage de l'offre en logements collectifs (+4% entre 2000 et 2010)
- Le programme « Habiter Mieux », un atout pour la Bresse
- Un marché immobilier peu tendu

Un parc de logements dynamique à adapter aux besoins

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Conforter la dynamique de construction neuve, support d'attractivité résidentielle et de renouvellement du parc de logements	
Assurer la diversification de l'habitat (formes urbaines et typologies) et de l'offre de logements pour répondre à l'ensemble des besoins (jeunes, personnes âgées...)	
Renforcer la part du logement social sur le territoire en priorité dans les pôles urbains déjà constitués et disposant d'une offre de proximité	
S'engager dans le renouvellement du parc de logements afin de limiter l'augmentation de la vacance sur le territoire	
Soutenir et porter le programme « Habiter Mieux »	

Une offre de proximité à conforter

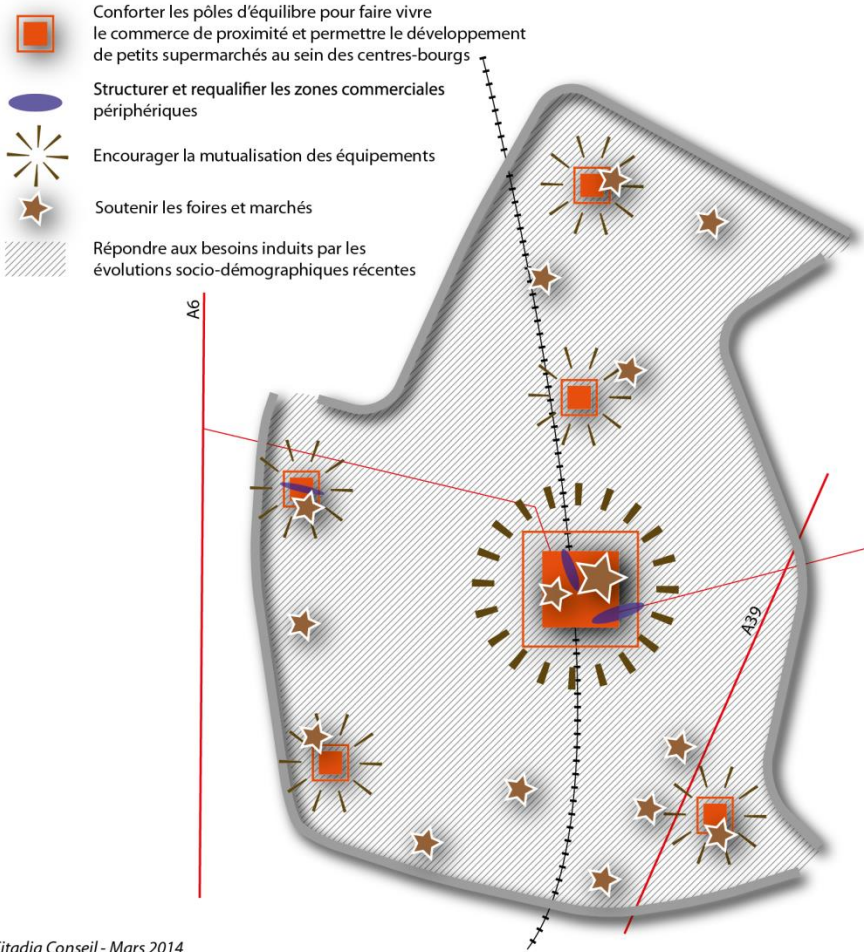
Contraintes

- Un territoire sous l'influence commerciale des agglomérations chalonaise et lédonienne
- Une problématique de vacance des cellules commerciales en centre-bourg
- Une intégration urbaine et paysagère des zones d'activités commerciales peu qualitative
- Une offre lacunaire en équipements sanitaire et social
- Des zones blanches en matière de couverture numérique

Atouts

- Un bon maillage de commerces et services de proximité
- Un bon niveau en équipements sportifs
- Un tissu associatif local dynamique et diversifié
- Des structures adaptées aux personnes âgées en projet

UNE OFFRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER



itadia Conseil - Mars 2014

Une offre de proximité à conforter

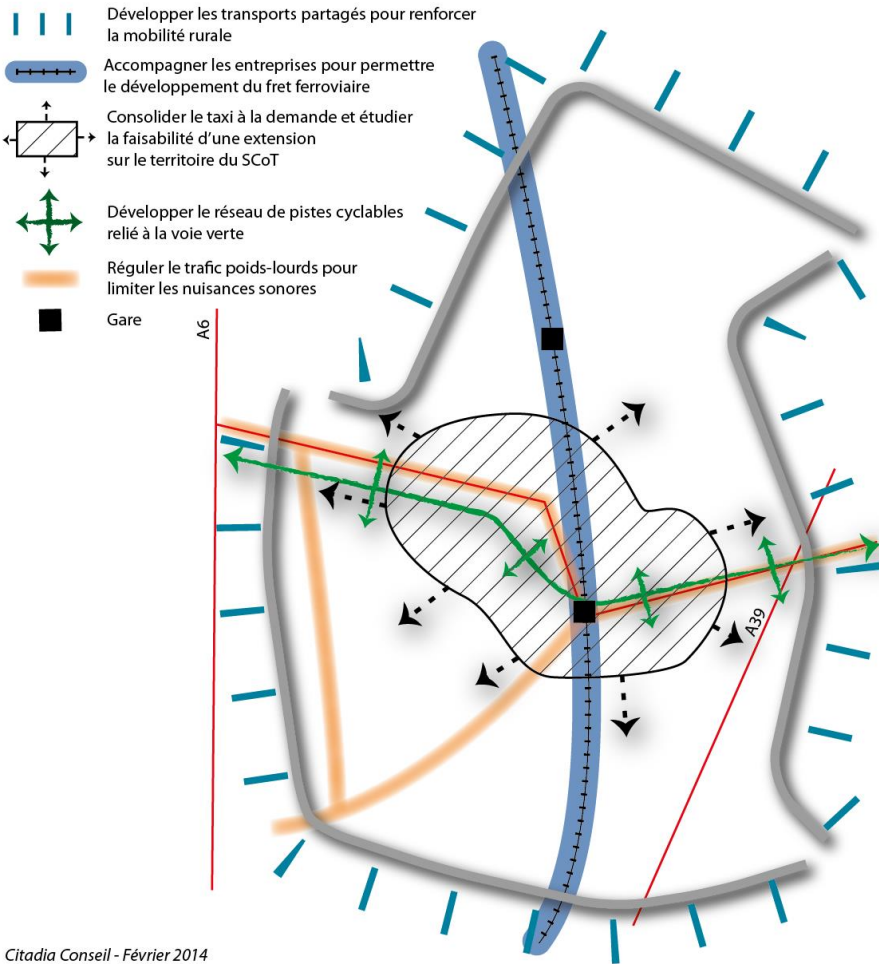
Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Conforter le commerce sur le territoire	
Conforter les pôles urbains pour faire vivre le commerce de proximité et permettre le développement de petits supermarchés au sein des centres afin de limiter les déplacements longs	
Soutenir les foires et marchés qui jouent un rôle d'attractivité et de proximité par la valorisation des circuits courts	
Structurer et requalifier les zones commerciales périphériques, mais stopper la création de nouvelles zones en dehors de la centralité bressane	
Anticiper le départ à la retraite des commerçants pour réduire le nombre de cellules vacantes	
Adapter l'offre d'équipement	
Répondre à la diversité des besoins induits par les évolutions récentes du profil sociodémographique et s'assurer de l'accès aux services à toute la population	
Encourager la mutualisation des équipements de proximité pour permettre diversification de l'offre	
Lutter contre désertification médicale	

Un territoire de longues distances à inverser



UN TERRITOIRE DE LONGUES DISTANCES À INVERSER



Citadia Conseil - Février 2014

Contraintes

- Un trafic poids lourds très important entraînant des nuisances sonores
- Le choix de la voiture individuelle qui s'impose aux ménages du fait d'une absence d'offre alternative
- L'existence très limitée de pistes cyclables
- Des flux pendulaires très importants vers les pôles de Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier

Atouts

- Une desserte routière et autoroutière importante et de bonne qualité
- Taxi à la demande sur la CC Cœur de Bresse
- La mission mobilité
- L'existence d'une ligne ferroviaire électrifiée de bonne qualité avec deux embranchements permettant de développer le fret
- Le projet en cours de construction d'une voie verte qui traversera le territoire d'est en ouest

Un territoire de longues distances à inverser

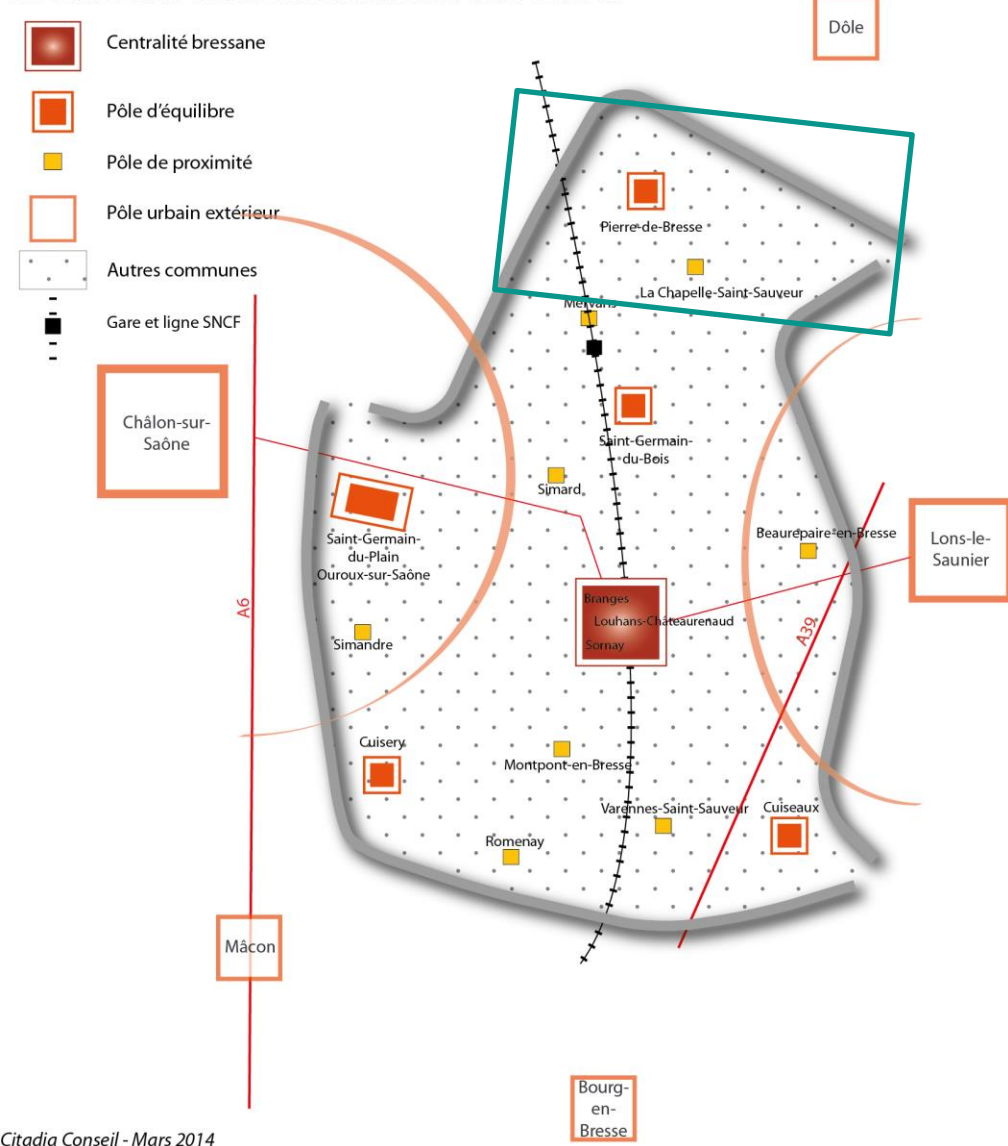
Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Développer les transports partagés sur l'ensemble du territoire pour renforcer la mobilité durable	
Consolider le taxi à la demande et étudier la faisabilité d'une extension à l'ensemble du territoire	
Accompagner les entreprises pour permettre le développement du fret	
Développer un réseau de pistes cyclables relié à la future voie verte	
Réguler le trafic poids lourds du territoire pour limiter les nuisances qui s'y rapportent	

Une organisation territoriale à affirmer

Un vaste territoire rural aux faibles densités qui s'organise sur un maillage urbain lâche autour d'une majorité de petites communes rurales dispersées.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE À RENFORCER



Une centralité Bressane :

3 communes : Louhans-Châteaurenaud/
Branges/Sornay

5 pôles d'équilibre :

6 communes : Cuisseaux, Cuisery,
Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain-du-
Plain, **Pierre-de-Bresse**, Saint-
Germain-du-Bois

8 pôles de proximité :

8 communes : Beaurepaire-en-Bresse,
La-Chapelle-Saint-Sauveur,
Mervans, Montpont-en-Bresse,
Romenay, Simard, Simandre, Varennes-
Saint-Sauveur

Les autres communes (71)

Focus sur le canton de Pierre-de-Bresse

Un territoire excentré

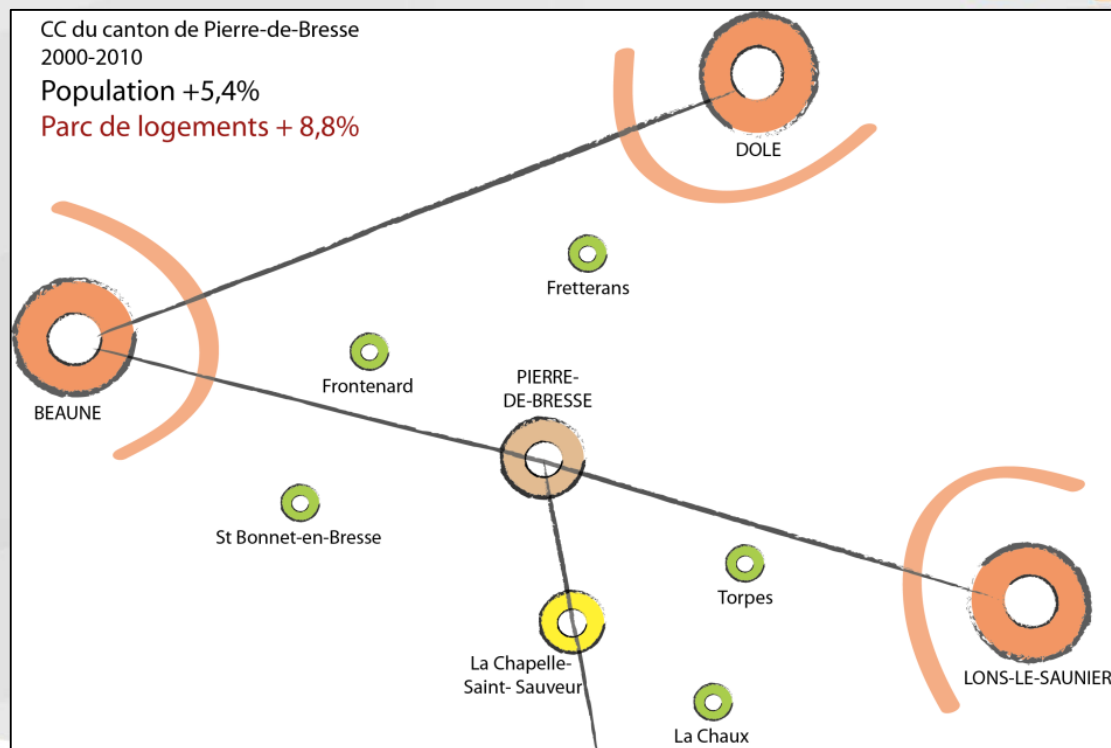
- Un renouvellement urbain du parc de logements à renforcer

Une armature urbaine fragilisée

- Une dynamique fragile marquée par la vacance du parc de logements ainsi que des commerces de proximité
- Un positionnement qui entraîne l'éloignement des services et équipements du territoire du SCoT
- Une concentration des équipements à Pierre-de-Bresse.

Une communauté de communes caractérisée par l'importance des mobilités internes

- Une mobilité interne plus marquée au sein de Pierre-de-Bresse
- Un caractère plus indépendant du pôle d'équilibre vis-à-vis des agglomérations voisines



Un territoire d'initiatives à accompagner

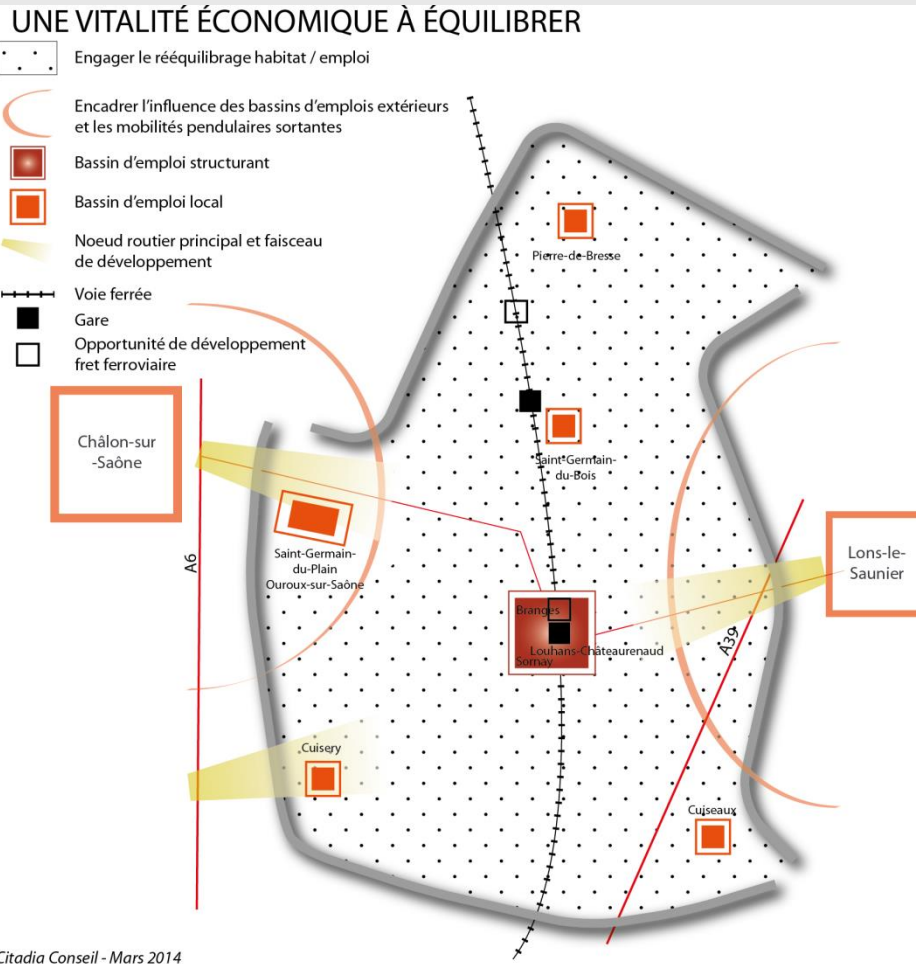
Une vitalité économique fragile à équilibrer

Contraintes

- Un tissu économique essentiellement porté vers la sphère productive et peu ciblé sur les fonctions résidentielles de proximité
- Une offre d'accueil aux entreprises peu structurée et manquant de lisibilité au regard des besoins endogènes
- Un déséquilibre habitat / emploi qui s'accroît au profit des pôles urbains extérieurs

Atouts

- Des disponibilités foncières importantes au sein du tissu de zones d'activités
- Un positionnement de longue date autour de filières industrielles compétitives et porteuses de développement et d'emploi
- Un tissu complémentaire de TPE / TPI et de grands groupes assurant l'essentiel de l'investissement productif



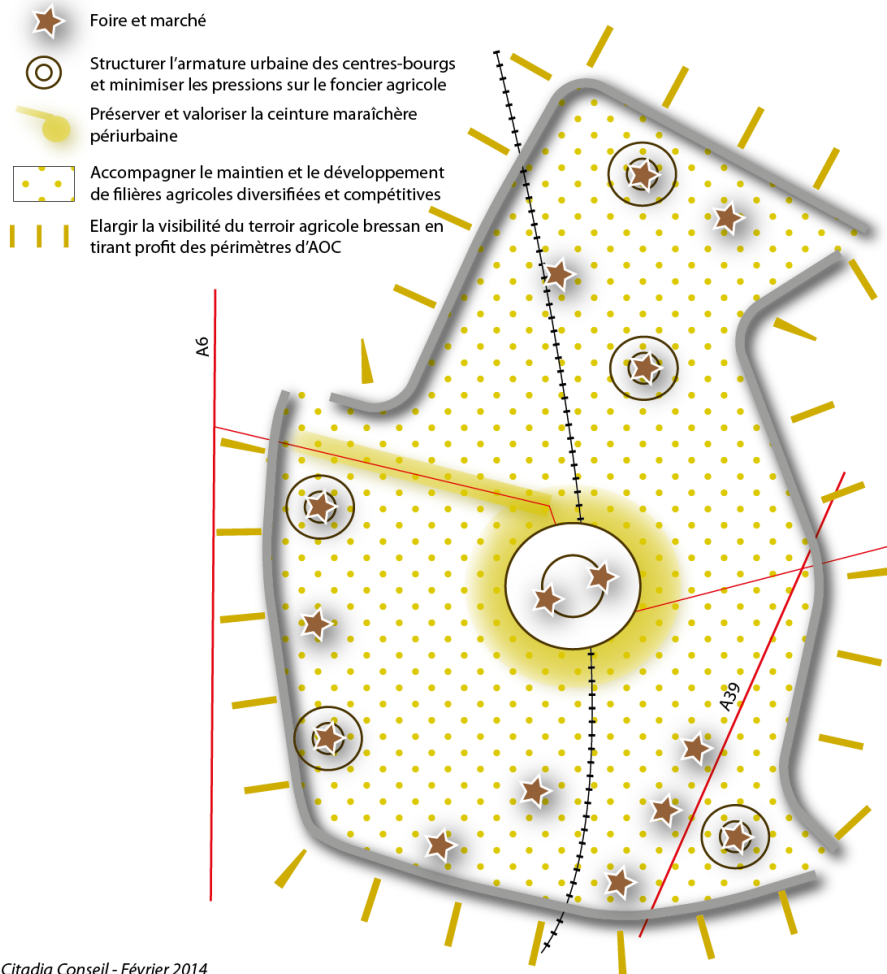
Une vitalité économique fragile à équilibrer

Les enjeux prospectifs: quelles priorités

ENJEUX	Priorités
Tendre vers un rééquilibrage du taux d'emploi en organisant les bassins d'emplois autour du pôle relais et des pôles d'équilibre.	
Favoriser le développement de l'économie présenteielle, notamment au sein des pôles de proximité et des communes rurales afin de réduire les inégalités d'accès à l'emploi et limiter les besoins en déplacements	
Engager une stratégie de requalification des zones d'activités existantes afin de limiter la consommation foncière et offrir un cadre favorable aux besoins endogènes et à l'attractivité économique	
Affirmer le positionnement économique du territoire autour des filières industrielles et envisager les opportunités d'innovation	
Soutenir les démarches innovantes en matière d'activité et d'accès à l'emploi en milieu rural (télétravail, « co-working », Ateliers Relais, etc.)	
Poursuivre la mise en réseau des acteurs économiques locaux et le développement d'outils de promotion pour élargir le rayonnement et l'attractivité économique du territoire.	

Un secteur agricole en mutation rapide à accompagner

UN SECTEUR AGRICOLE EN MUTATION RAPIDE À ACCOMPAGNER



Citadia Conseil - Février 2014

Contraintes

- Une problématique de reprise / transmission des exploitations liée au vieillissement des chefs d'exploitations
- Des filières productives fragilisées (élevage bovin, production laitière) qui menacent la diversité du profil agricole
- Des grandes cultures agricoles qui impactent la préservation des spécificités paysagères (système bocager et haies).

Atouts

- Une production agricole de qualité engagée sur la voie de la labellisation
- Un secteur agricole en cours de structuration
- Des initiatives de diversification de l'activité productive (agriculture raisonnée, circuits courts) et de développement agrotouristique.

Un secteur agricole en mutation rapide à accompagner

Les enjeux prospectifs: quelles priorités

ENJEUX	Priorités
Accompagner le développement et la structuration des filières agricoles compétitives qui soutiennent le rayonnement du territoire et la valorisation de l'identité du terroir bressan	
Assurer la minimisation des pressions et des conflits d'usages sur le foncier agricole afin de pérenniser les exploitations existantes et répondre aux besoins de l'activité	
Soutenir le maintien et la pérennisation des filières spécialisée sur l'ensemble du territoire	
Soutenir les opérations de diversification de l'activité agricole et de développement rural en lien avec les opportunités de développement touristique.	

Des opportunités de développement touristique diversifiées à impulser

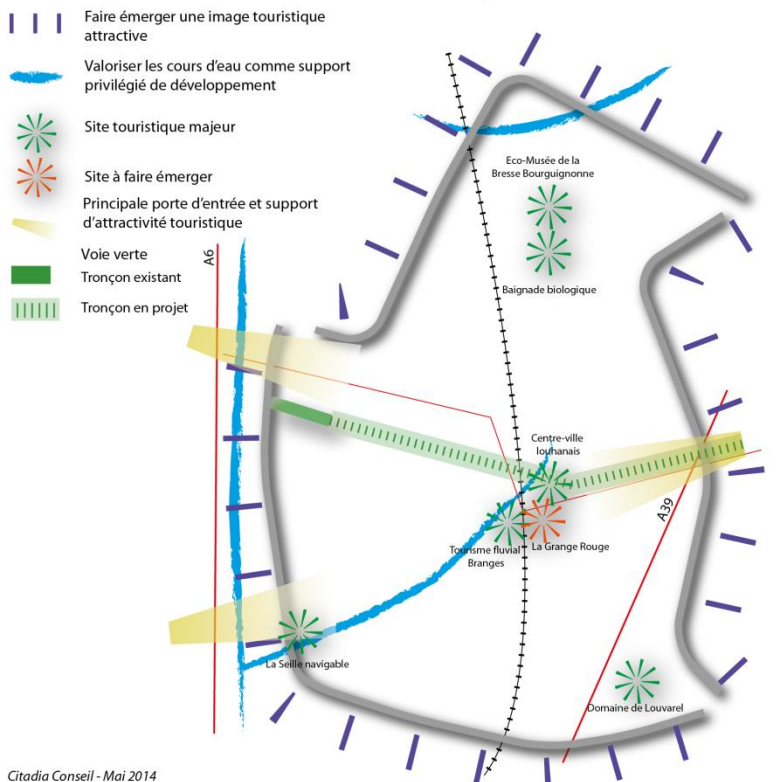
Contraintes

- Une offre d'hébergement encore incomplète qui ne permet pas de satisfaire l'ensemble de la demande
- Une offre touristique encore peu identifiée à l'échelle nationale malgré un potentiel de développement réel et une volonté politique locale

Atouts

- Une stratégie de développement touristique en cours de structuration
- Une offre d'accueil et d'hébergement en progression rapide en lien avec la valorisation des milieux naturels et des terroirs agricoles
- Des sites naturels et de loisirs qui enregistrent un volume de fréquentation annuelle en progression
- Des projets touristiques en cours ou à l'étude dans un démarche de mise en réseau des acteurs

DES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DIVERSIFIÉES À IMPULSER



Des opportunités de développement touristique diversifiées à impulser

Les enjeux prospectifs: quelles priorités

ENJEUX	Priorités
Poursuivre la valorisation du patrimoine architectural et paysager de la Bresse bourguignonne par la promotion des différentes « portes d'entrées » touristiques	
Permettre la transition d'un tourisme de passage à un véritable « tourisme d'étape » en proposant une offre d'hébergement touristique attractive et diversifiée	
Accompagner le développement d'une véritable « image territoriale » Bresse bourguignonne clairement identifiée au service du rayonnement du territoire	

Focus sur le canton de Pierre-de-Bresse

Emploi et activité

- Un bassin d'emploi dynamique, positionné autour des secteurs industriel et artisanal,
- Une activité industrielle fortement spécialisée (site Mayet à Pierre-de-Bresse et site de Torpes)
- Un secteur artisanal dense, porté sur la construction

Agriculture et développement rural

- Un secteur important dédié à la grande culture (près de la plaine du Doubs)
- La transition énergétique et la valorisation des ressources naturelles à travers le développement des filières « bois-énergie » ;
- L'agriculture durable et les circuits courts, notamment à travers la mise en place d'une exploitation « test » à Condal.

Tourisme/loisirs

- Concentration des principaux sites touristiques fréquentés en Bresse bourguignonne (écomusée du château de Pierre-de-Bresse, baignade biologique à La Chapelle-Saint-Sauveur, etc.)
- Présence de nombreux gîtes ruraux



Site Mayet, Pierre-de-Bresse – Citadia Conseil



Cultures agricoles ouvertes sur la plaine du Doubs au nord à Purlans – Citadia Conseil

Un territoire de richesses à valoriser

Une consommation d'espace importante depuis 10 ans

Une occupation du sol qui témoigne d'un profil majoritairement rural

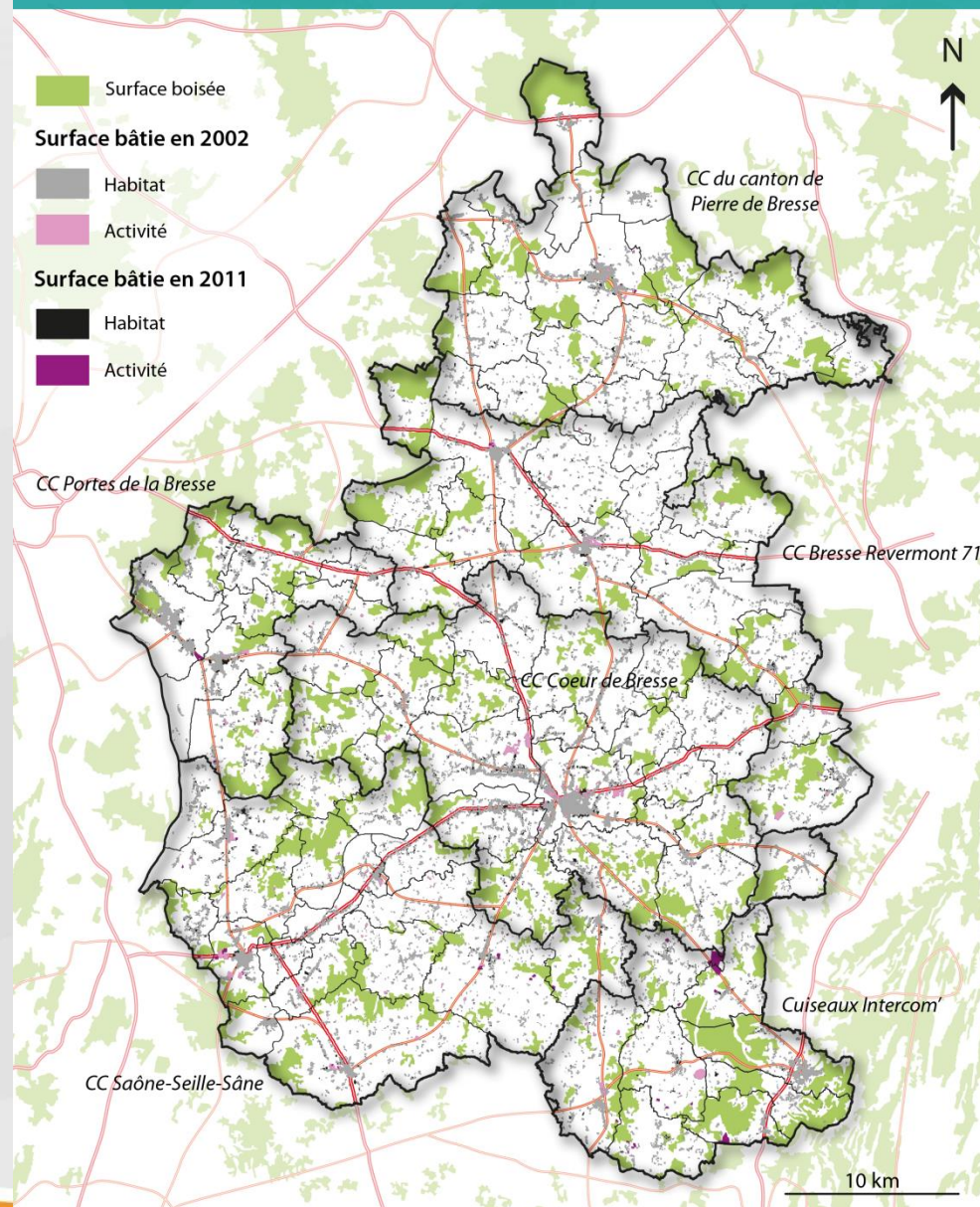
- Des espaces non bâtis (agricoles et naturels) nettement majoritaires en 2011 : 92,8% du territoire, soit 128 030 ha

Une consommation d'espace importante depuis 10 ans :

- + 834ha urbanisés entre 2002 et 2011, soit une augmentation de près de 10% de la surface urbanisée
- Une surface agglomérée qui représente environ 7,2% de la surface du territoire en 2011 (9 950ha), contre 6,6% en 2002 (9 100ha)

Consommation d'espace 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



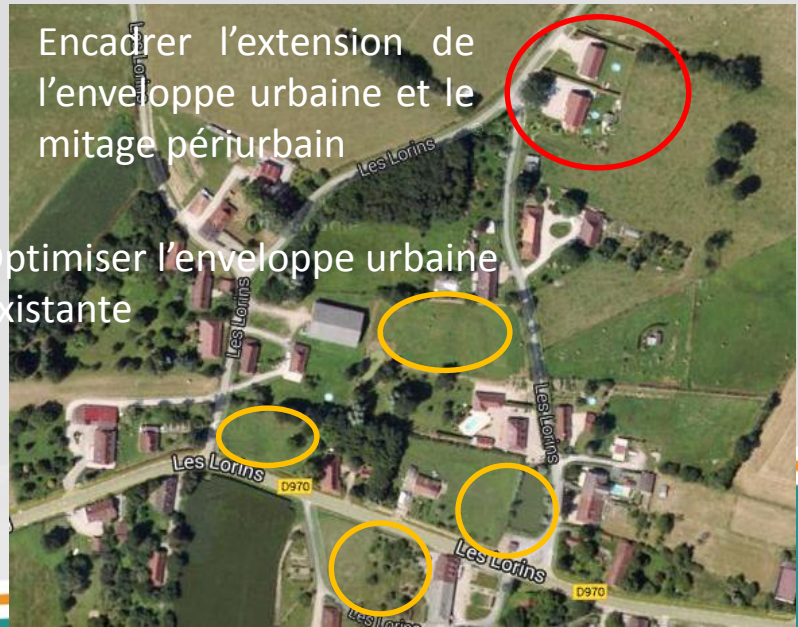
Une consommation d'espace inégale par infra-territoires et typologies de communes

Evolution de l'espace consommé par typologie de communes	
ha	2001-2011
Centralité bressane	37ha
Part consommation d'espace	4%
Pôles d'équilibre	97ha
Part consommation d'espace	12%
Pôles de proximité	136ha
Part consommation d'espace	16%
Autres communes	566ha
Part consommation d'espace SCoT	68%
Consommation d'espace SCoT	834ha

Evolution de la consommation d'espace entre 2002 et 2011		
	ha	% d'évolution
Espace à dominante d'habitat	681ha	7,8%
Espace à dominante d'activité	153ha	38,8%
Espace total dédié à l'urbanisation	834 ha	9,2%
Espace non urbanisé (naturel et agricole)	- 834ha	-0,6%
Surface totale SCoT	137 971ha	

Un modèle de développement à optimiser autour des polarités existantes, afin de :

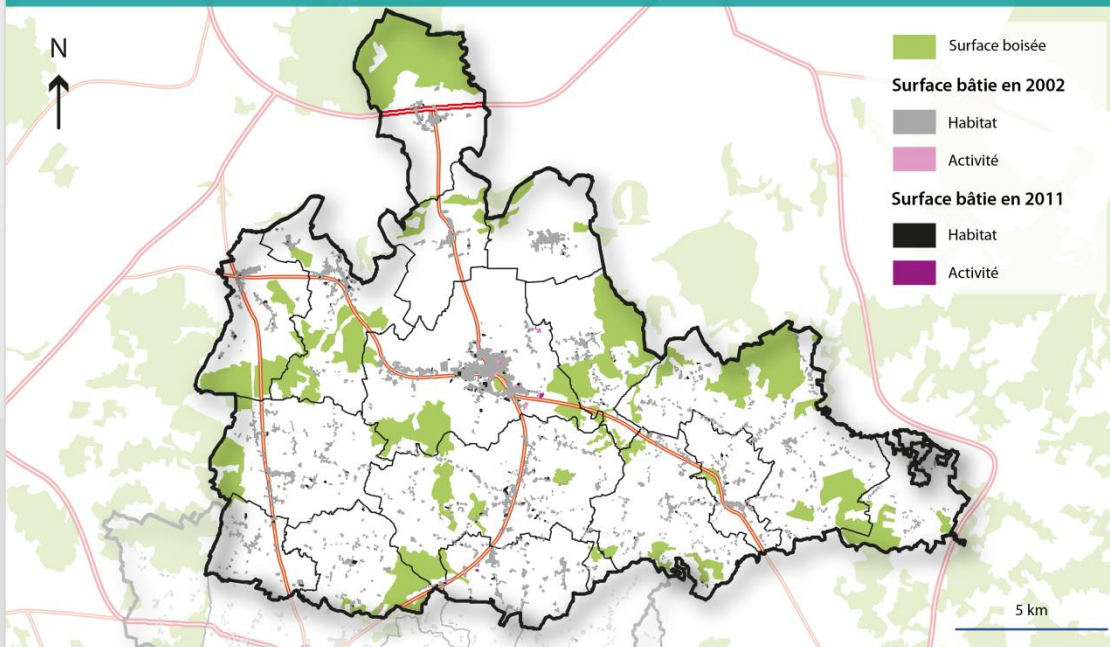
- limiter les pressions sur les surfaces agricoles, les espaces naturels et favoriser le renouvellement du tissu existant
- répondre aux besoins de proximité en limitant les besoins en déplacements longs



Focus sur le Canton de Pierre de Bresse

Consommation d'espace - Communauté de communes du canton de Pierre de Bresse, 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



79ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

- 77ha à vocation résidentielle (97%)
- 2ha (3%) à vocation d'activité

Sur la période 2002-2011 :

- +331 habitants (0,23ha, soit 2 300m² consommés par nouvel habitant)
- 365 logements construits (0,21ha, soit 2 100m² consommés en moyenne pour 1 nouveau logement construit)
- +39 emplois (0,05ha, soit 500m² consommés en moyenne pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	23438		23438			
dont habitat	1252	5,3%	1330	5,7%	77	6,2%
dont activité	13	0,1%	15	0,1%	2	16,6%
Total espace urbanisé	1265	5,4%	1345	5,7%	79	6,3%

Des formes urbaines héritées à repenser

Les formes de centralité :

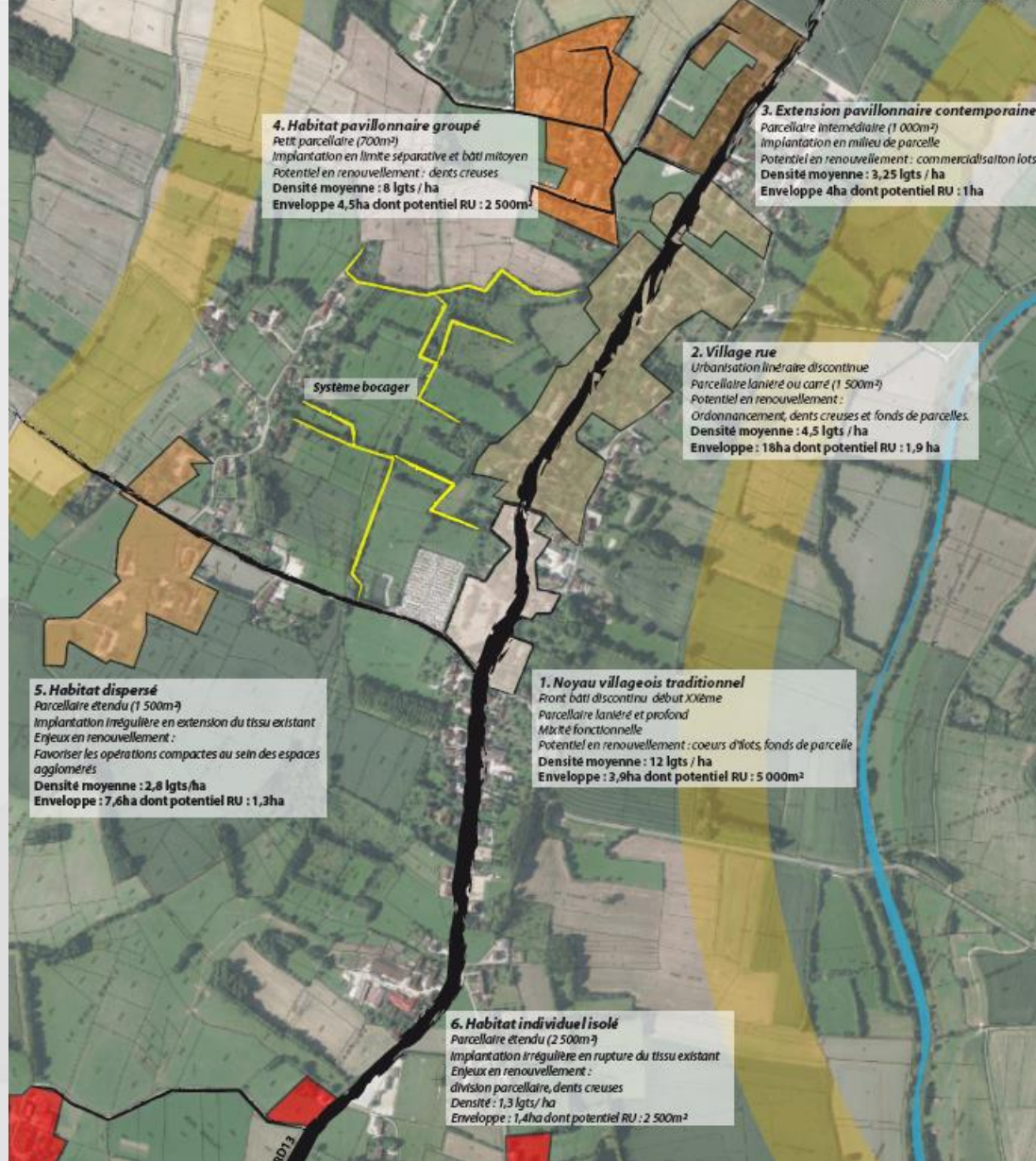
- Le centre-ville de Louhans (80-90 logements/ha)
- Les centres-bourgs ruraux (70-100 logements/ha) : pôles d'équilibre

L'habitat collectif (90-110 logements/ha)

Les typologies linéaires ou « village-rue » (8-12 logements/ha)

Les formes diffuses ou l'habitat dispersé (5 logements/ha)

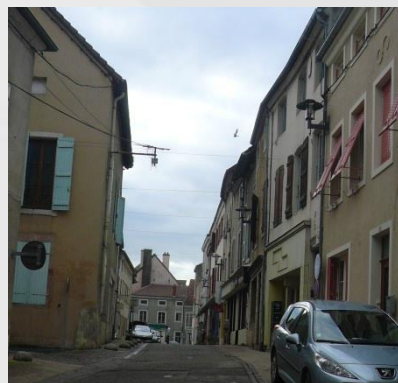
L'habitat isolé (3 logements/ha)



Des formes urbaines héritées à repenser



CC du Cœur de Bresse / Louhans
Collectif : 110 logements/ha



CC Saône Seille Sâne/ Cuisery
Centre-ville : 100 logements/ha



CC SSS/ Montpont-en-Bresse
Centre-bourg : 25 logements/ha



CC Portes de la Bresse / Ouroux-sur-Saône
Pavillonnaire : 10 logements/ha



Cuiseaux Intercom / Flacey-en-Bresse
Bourg : 8 logements/ha



**CC Pierre de Bresse /
Pierre de Bresse**
Pavillonnaire : 4,5
logements/ha



**CC Saône Seille Sâne
/ Huilly-sur-Seille**
Logement isolé : 3
logements/ha

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Limiter et maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire, notamment le long des axes	
Limiter le mitage qui induit des coûts importants pour les ménages et la collectivité	
Maîtriser le développement résidentiel et l'étalement urbain en favorisant le développement des pôles par une optimisation du foncier	
Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace (habitat intermédiaire, maisons mitoyennes...)	
Mettre en œuvre une stratégie de développement commercial maîtrisé dans le cadre d'une consommation foncière limitée	
Engager une stratégie de requalification des zones d'activités existantes afin de limiter la consommation foncière et offrir un cadre favorable aux besoins endogènes et à l'attractivité économique	

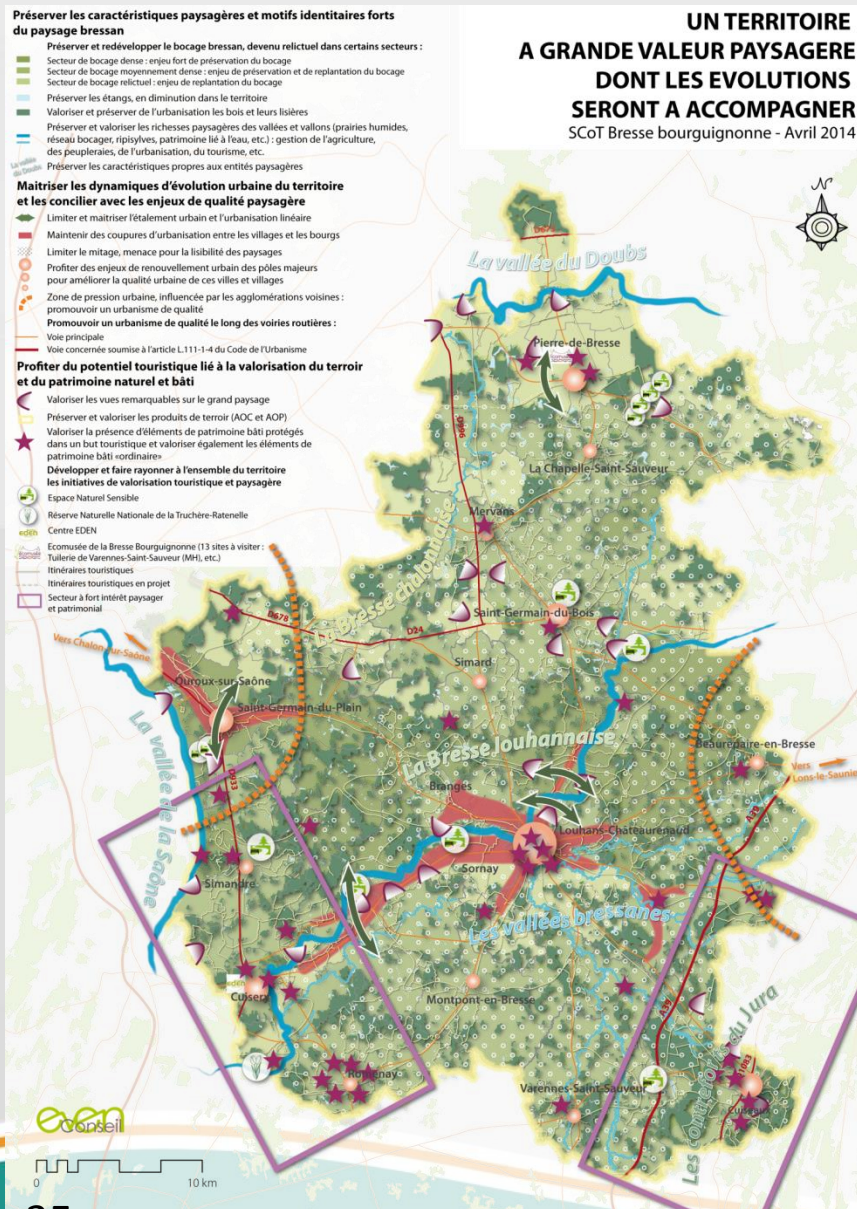
Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner

Contraintes

- Un parcellaire bocager historique et des mares, typiques de la Bresse en régression ;
- Une banalisation des paysages progressive liée aux nouvelles pratiques architecturales et urbaines ;
- Des nouvelles dynamiques qui menacent la qualité et la lisibilité du paysage (entrée de ville, mitage, continuums urbains...).

Atouts

- Des paysages de qualité, fortement marqués par la présence de l'eau (mares, prairies humides, etc.) et de la végétation (réseau bocager, bois, etc.) ;
- Des éléments de patrimoine bâti et naturels remarquables préservés et un patrimoine bâti vernaculaire remarquable et identitaire, globalement bien préservé ;
- Une présence de zones AOP (Volaille de Bresse, Beurre de Bresse, etc.) qui constitue une très forte valeur ajoutée pour le territoire en termes économique et paysager ;
- Des initiatives de découverte des paysages (itinéraires touristiques, valorisation de panoramas).



Préserver les caractéristiques paysagères et motifs identitaires forts du paysage bressan

Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs :

- Secteur de bocage dense : enjeu fort de préservation du bocage
- Secteur de bocage moyennement dense : enjeu de préservation et de replantation du bocage
- Secteur de bocage relictuel : enjeu de replantation du bocage

- Préserver les étangs, en diminution dans le territoire
- Valoriser et préserver de l'urbanisation les bois et leurs lisières
- Préserver et valoriser les richesses paysagères des vallées et vallons (prairies humides, réseau bocager, ripisylves, patrimoine lié à l'eau, etc.) : gestion de l'agriculture, des peupleraies, de l'urbanisation, du tourisme, etc.

Préserver les caractéristiques propres aux entités paysagères

Maîtriser les dynamiques d'évolution urbaine du territoire et les concilier avec les enjeux de qualité paysagère

- Limiter et maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs
- Limiter le mitage, menace pour la lisibilité des paysages
- Profiter des enjeux de renouvellement urbain des pôles majeurs pour améliorer la qualité urbaine de ces villes et villages
- Zone de pression urbaine, influencée par les agglomérations voisines : promouvoir un urbanisme de qualité
- Promouvoir un urbanisme de qualité le long des voiries routières :
 - Voie principale
 - Voie concernée soumise à l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Profiter du potentiel touristique lié à la valorisation du terroir et du patrimoine naturel et bâti

- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage
- Préserver et valoriser les produits de terroir (AOC et AOP)
- Valoriser la présence d'éléments de patrimoine bâti protégés dans un but touristique et valoriser également les éléments de patrimoine bâti « ordinaire »
- Développer et faire rayonner à l'ensemble du territoire les initiatives de valorisation touristique et paysagère
- Espace Naturel Sensible
- Réserve Naturelle Nationale de la Truchère-Ratenelle
- Centre EDEN
- Ecomusée de la Bresse Bourguignonne (13 sites à visiter : Tuilerie de Varennes-Saint-Sauveur (MH), etc.)
- Itinéraires touristiques
- Itinéraires touristiques en projet
- Secteur à fort intérêt paysager et patrimonial



Focus : Canton de Pierre-de-Bresse

Contraintes

- Un parcellaire bocager historique et des mares, typiques de la Bresse en régression ;
- Des nouvelles dynamiques qui menacent la qualité et la lisibilité du paysage (entrée de ville, mitage, urbanisation linéaire, etc.).

Atouts

- Un patrimoine bâti reconnu présent dans le territoire et un patrimoine vernaculaire très présent à valoriser (fermes, maisons bressanes...) ;
- Présence d'une zone AOC (Volaille de Bresse) et de 2 zones AOC au nord-ouest qui constitue une très forte valeur ajoutée pour le territoire en termes économique et paysager ;
- Un patrimoine naturel remarquable reconnu (4 ENS) ;
- Un territoire à enjeux touristiques et des points de vue remarquables sur le grand paysage à préserver et valoriser.

Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs	
Préserver les mares, en diminution dans le territoire	
Valoriser et préserver de l'urbanisation les bois et leurs lisières	
Préserver et valoriser les richesses paysagères des vallées et vallons : gestion de l'agriculture, des peupleraies, de l'urbanisation, du tourisme, etc.	
Limiter et maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire, notamment le long des axes à grande circulation	
Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs	
Limiter le mitage, menace pour la lisibilité des paysages	
Profiter des enjeux de renouvellement urbain des pôles majeurs pour améliorer la qualité urbaine de ces villes et villages	
Développer et faire rayonner dans l'ensemble du territoire les initiatives de valorisation touristique et paysagère	
Préserver et valoriser les produits de terroir (AOC-AOP)	
Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage	
Valoriser la présence d'éléments de patrimoine bâti protégés dans un but touristique et valoriser également les éléments de patrimoine bâti « ordinaire »	



Communauté
de communes
du Canton de
Pierre-de-
Bresse
concernée

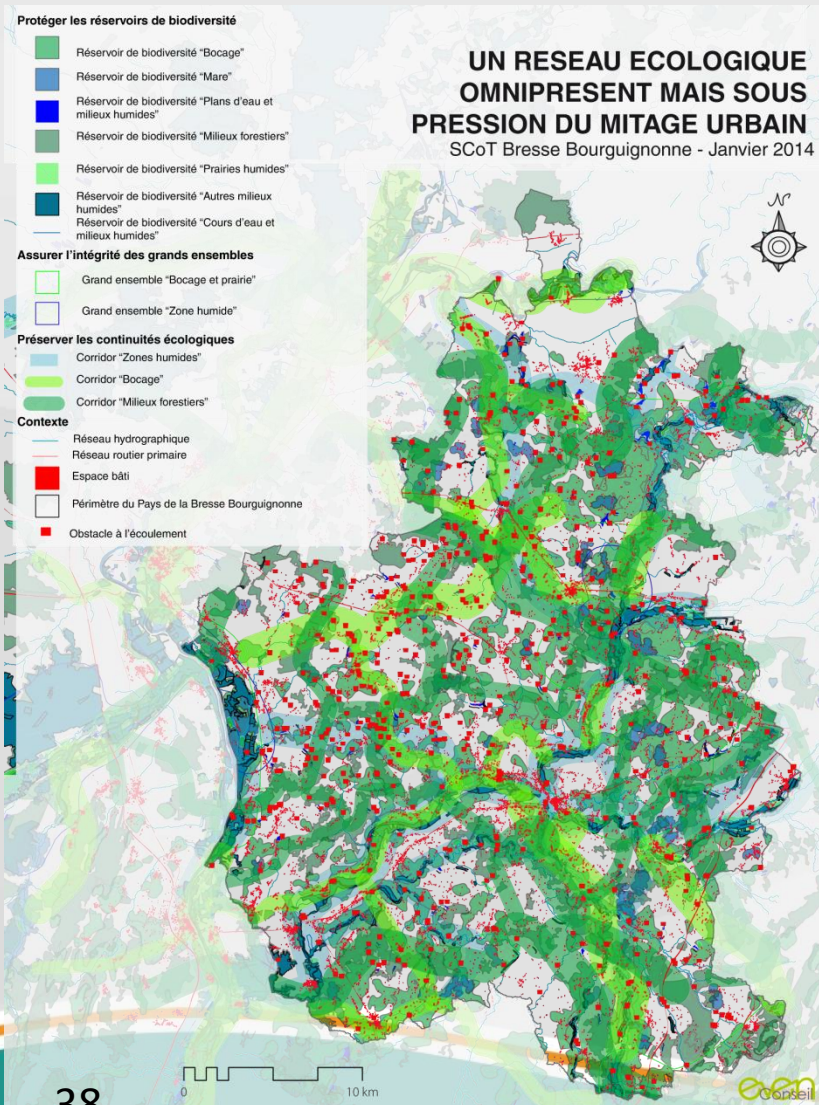
La trame verte et bleue : une mosaïque de milieux naturels qui façonne l'identité du territoire

Contraintes

- Une structure forestière organisée en bosquets et petits boisements qui la rend sensible à la fragmentation ;
- Une tendance à la régression du réseau bocager et des prairies (modifications pratiques agricoles...) ;
- Des zones humides qui subissent des pressions anthropiques aboutissant à leur régression ;
- Un réseau écologique fragilisé par certaines activités humaines : infrastructures de transport (A39), obstacles à l'écoulement des eaux, pression urbaine, grandes cultures, présence d'espèces exotiques et invasives...

Atouts

- Un SRCE bien avancé qui guide la Trame Verte et Bleue ;
- De nombreux périmètres d'espaces naturels remarquables et des habitats forestiers bien préservés (plans de gestion...)
- Un réseau bocager encore bien présent et diversifié, assurant notamment un rôle d'abri à la faune et un territoire qui compte de nombreuses zones humides de qualité et variée ;
- Un réseau hydrographique dense, de nombreuses mares abritant une biodiversité remarquable et un réseau de mares très important (forte densité) présentant une bonne connectivité ;
- Un réseau écologique bien préservé dans l'ensemble couvrant une large partie de la Bresse bourguignonne.



Focus : Canton de Pierre-de-Bresse

Contraintes

- Une structure forestière organisée en bosquets et petits boisements qui la rend sensible à la fragmentation ;
- Un réseau écologique fragilisé par certaines activités humaines : infrastructures de transport, obstacles à l'écoulement des eaux, pression urbaine, grandes cultures...

Atouts

- Un patrimoine naturel remarquable identifié : 1 APS, ZPS (Natura 2000), ZNIEFF, 4 ENS
- Des zones de boisements importantes bien préservées à intégrer au réseau TVB ;
- Un réseau hydrographique dense (le Doubs et ses affluents, etc.)
- De nombreuses mares et zones humides qui contribuent à la trame bleue du territoire ;
- Un territoire maillé par de nombreux corridors écologiques.

Un territoire de richesses à valoriser



Protéger les réservoirs de biodiversité

- Réservoir de biodiversité "Bocage"
- Réservoir de biodiversité "Mare"
- Réservoir de biodiversité "Plans d'eau et milieux humides"
- Réservoir de biodiversité "Milieux forestiers"
- Réservoir de biodiversité "Prairies humides"
- Réservoir de biodiversité "Autres milieux humides"
- Réservoir de biodiversité "Cours d'eau et milieux humides"

Assurer l'intégrité des grands ensembles

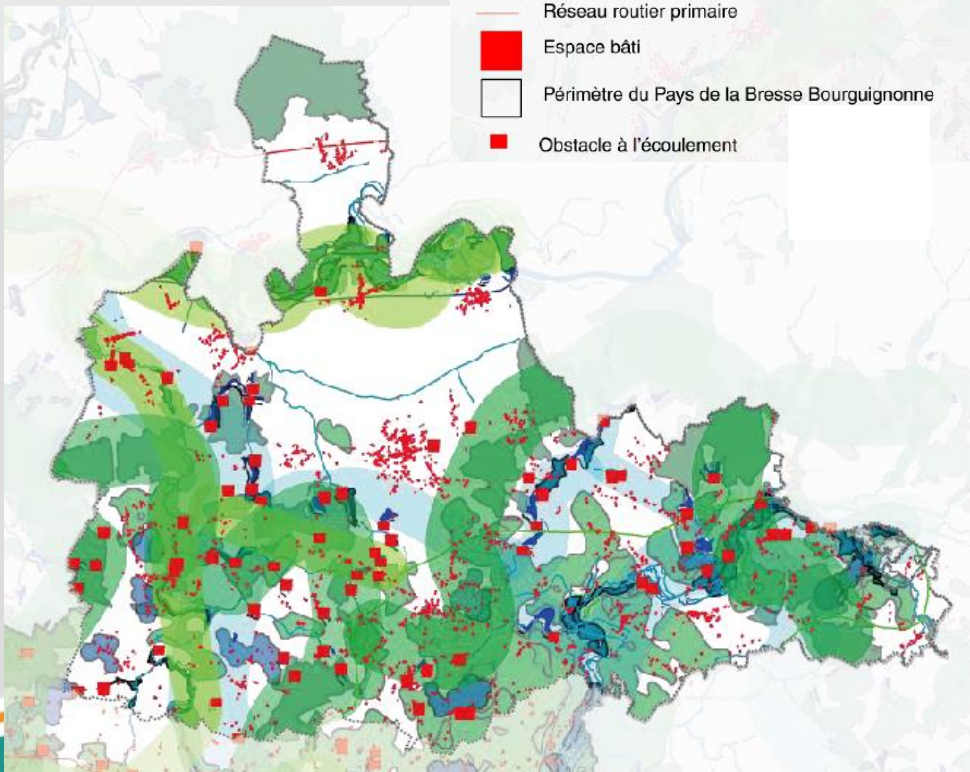
- Grand ensemble "Bocage et prairie"
- Grand ensemble "Zone humide"

Préserver les continuités écologiques

- Corridor "Zones humides"
- Corridor "Bocage"
- Corridor "Milieux forestiers"

Contexte

- Réseau hydrographique
- Réseau routier primaire
- Espace bâti
- Périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Obstacle à l'écoulement



La trame verte et bleue : une mosaïque de milieux naturels qui façonne l'identité du territoire

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Rechercher l'amélioration de la qualité des cours d'eau et la suppression (ou l'aménagement) des obstacles à l'écoulement pour conforter leur potentiel d'accueil de la biodiversité	
Préserver et restaurer les zones humides du territoire et conserver leurs fonctionnalités multiples	
Observer un développement urbain organisé, structuré et regroupé prenant en compte les continuités	
Maîtriser la régression et l'homogénéisation du bocage, voire le restaurer dans les zones de lacune	
Protéger les habitats remarquables de façon plus stricte	
Assurer la préservation des espaces assurant le maintien des continuités écologiques identifiées	
Intégrer l'ensemble des usages associés à la Trame Verte et Bleue dans les projets, afin de proposer des mesures qui permettent également le développement du territoire et les activités humaines (liaisons douces, maîtrise du risque inondation, exploitation du bois-énergie, valorisation du paysage...)	
Intégrer les enjeux de Trame Verte et Bleue dans les projets d'infrastructures et d'urbanisation pour assurer la continuité du réseau	
Maintenir, voire restaurer, des espaces relais de la trame verte dans les zones de grandes cultures	
Maîtriser le phénomène de pollution lumineuse par des aménagements adaptés	
Lutter contre la propagation des espèces exotiques et invasives	

Communauté de communes du Canton de Pierre-de-Bresse concernée

Un territoire de richesse à valoriser



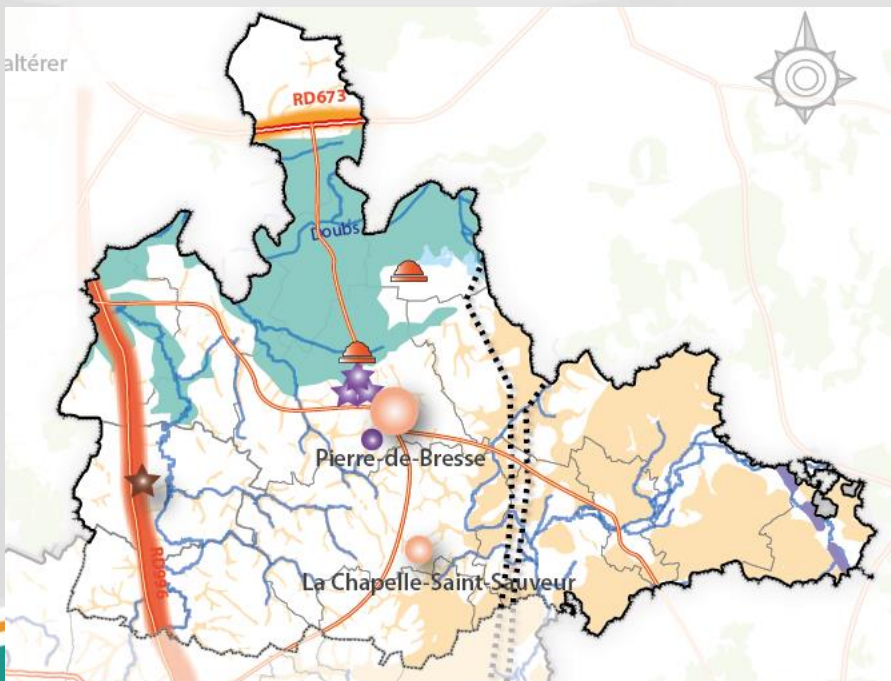
Focus : Canton de Pierre-de-Bresse

Contraintes

- Des nuisances sonores qui impactent des villes et villages autour des voies ferrées et routières (RD673);
- Des aléas inondations, connus, encadrés par un Plan de Surface Submersible du Doubs valant PPRI (7 communes concernées) ;
- Risque de mouvement de terrain lié à la présence d'un ouvrage militaire et de 3 ouvrages civils à Pierre-de-Bresse ;
- Un aléa moyen de retrait et gonflement des argiles à l'est du territoire;
- Un risque de transport de matières dangereuses lié à la voie ferrée, aux 2 pipelines et à la présence des voies RD996 et RD673 ;
- Passage à l'est d'une canalisation de gaz.

Atouts

- Un seul site pollué à Saint-Bonnet-en-Bresse ;
- Un nombre limité d'ICPE dans le territoire (3), pas de SEVESO.

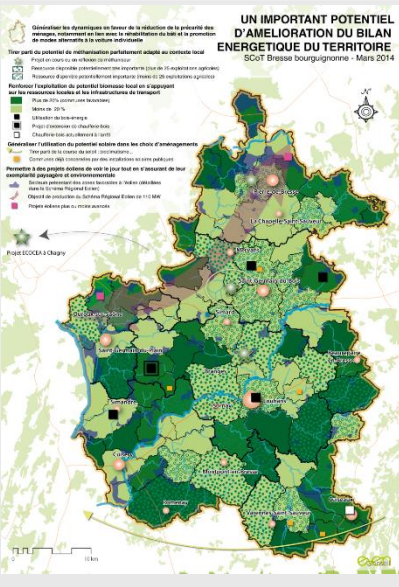


Des risques et nuisances qui influenceront les possibilités de développement du territoire

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Prendre en compte la réglementation issue des PPRI et du PSS	
Protéger les personnes et les biens des risques inondation et mouvement de terrain non encadrés dans les futurs choix de développement	
Tenir compte des nuisances sonores en zones urbaines (voies ferrées / routières) dans les choix de développement	
Tenir compte de la présence du risque industriel, quoique limité, notamment dans les choix de développement dans les pôles	
Poursuivre les dynamiques de valorisation des sols pollués qui permettent de limiter les pressions sur les ressources	
Maintenir la protection des populations vis-à-vis des nuisances sonores issues de l'A39	
Eviter les effets potentiellement liés au retrait-gonflement des argiles et à la sismicité sur les constructions	

Communauté
de communes
du Canton de
Pierre-de-
Bresse
concernée



Généraliser les dynamiques en faveur de la réduction de la précarité des ménages, notamment en lien avec la réhabilitation du bâti et la promotion de modes alternatifs à la voiture individuelle

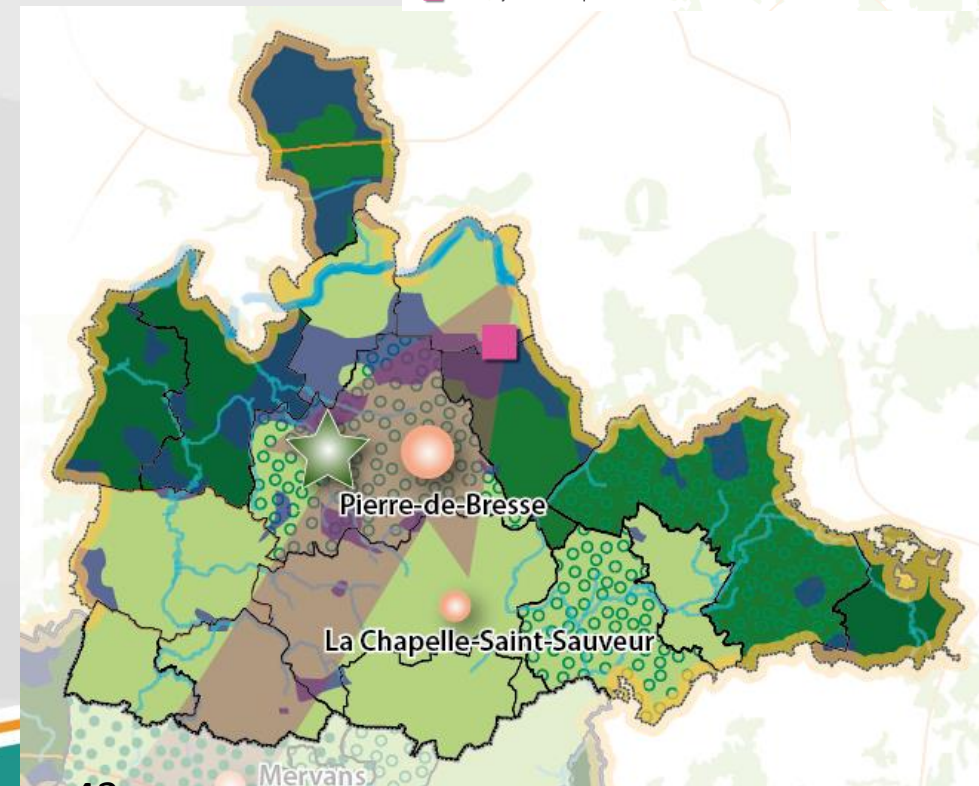
Focus : Canton de Pierre-de-Bresse

Contraintes

- Une précarité énergétique des ménages déjà existante, et qui va avoir tendance à s'amplifier avec l'augmentation du coût de l'énergie (logements énergivores...)
- Un territoire essentiellement pratiqué en voiture individuelle du fait du nombre limité d'alternatives à l'automobile (1 seule ligne de bus parcourant le territoire...)

Atouts

- Un potentiel de renforcement de la valorisation de la biomasse (taux de boisement important dans 6 communes) ;
- Un potentiel de développement de l'éolien avec un projet en cours de 8/10 éoliennes sur le territoire ;
- Un potentiel solaire non négligeable et des dynamiques de valorisation de la ressource chez les particuliers



Un important potentiel d'amélioration du bilan énergétique du territoire

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Généraliser les dynamiques en faveur de la réduction de la précarité énergétique des ménages, et notamment en lien avec la réhabilitation du bâti et la promotion de modes alternatifs à la voiture particulière	
Tirer parti du potentiel de méthanisation parfaitement adapté au contexte local (proximité, ressource importante) : déchets ménagers, résidus agricoles	
Renforcer l'exploitation du potentiel bois-énergie local en s'appuyant sur les ressources locales et les infrastructures qui permettent le transport de la matière première	
Généraliser l'utilisation du potentiel solaire dans les choix d'aménagement	
Permettre à des projets éoliens de voir le jour dans les secteurs favorables du nord et nord-est du territoire tout en s'assurant de leur exemplarité du point de vue environnemental et paysager	
Eviter d'accroître la pression sur les cours d'eau pour la production d'hydroélectricité dans un territoire qui présente un important potentiel énergies renouvelables par ailleurs	
Améliorer la connaissance du potentiel géothermique dans le territoire, et notamment dans les nappes alluviales de la Saône et de la Seille	

Communauté
de communes
du Canton de
Pierre-de-
Bresse
concernée

Un territoire sur la voie de la durabilité

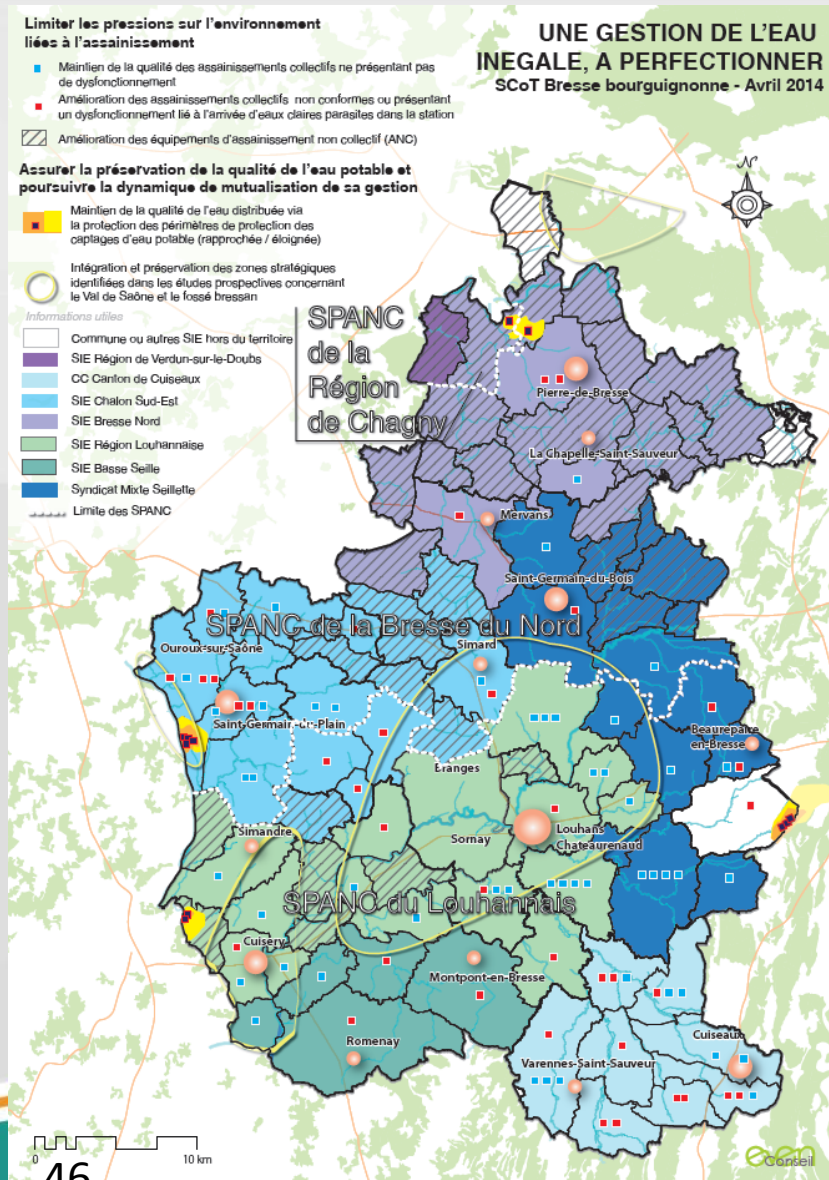
Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner

Contraintes

- Des captages d'eau potable de qualité mais jugés insuffisants du point de vue de la ressource quantitative, notamment en prévision du développement du territoire ;
- Des interconnexions pouvant être jugées insuffisantes pour une sécurisation totale de la population ;
- De nombreuses stations d'épuration présentant des dysfonctionnements et impactant les milieux naturels : 12 d'entre-elles concernent des pôles de l'armature territoriale et une prédominance de l'assainissement non collectif (ANC) dans le nord du territoire ;
- Absence d'une politique de réhabilitation des dispositifs d'ANC et des inégalités dans le prix de l'eau.

Atouts

- Une sécurisation de l'accès à l'eau potable relativement bien organisée grâce aux interconnexions entre les syndicats ;
- Une recherche de nouvelles ressources d'eau potable en cours et une étude en cours pour l'éventuelle exploitation d'une source d'eau à Cuiseaux Intercom' ;
- Une qualité de l'eau distribuée en 2012 correcte voire bonne ;
- Peu d'impacts sur les milieux dus aux 4 principales stations d'épuration mis à part les pics enregistrés à la station de Louhans-Chateaufort (travaux réalisés) ;
- Une politique d'Assainissement Non Collectif bien encadrée par 3 SPANC.



Limiter les pressions sur l'environnement liées à l'assainissement

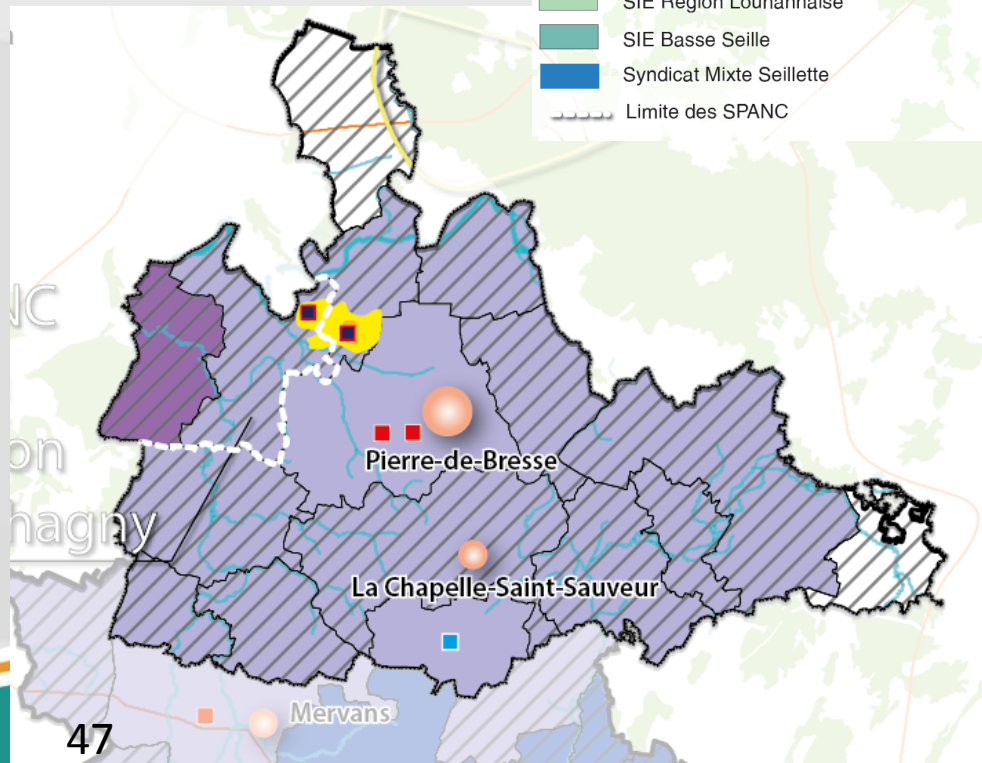
- Maintien de la qualité des assainissements collectifs ne présentant pas de dysfonctionnement
- Amélioration des assainissements collectifs non conformes ou présentant un dysfonctionnement lié à l'arrivée d'eaux claires parasites dans la station
- ▨ Amélioration des équipements d'assainissement non collectif (ANC)

Assurer la préservation de la qualité de l'eau potable et poursuivre la dynamique de mutualisation de sa gestion

- Maintien de la qualité de l'eau distribuée via la protection des périmètres de protection des captages d'eau potable (rapprochée / éloignée)
- Intégration et préservation des zones stratégiques identifiées dans les études prospectives concernant le Val de Saône et le fossé bressan

Informations utiles

- Commune ou autres SIE hors du territoire
- SIE Région de Verdun-sur-le-Doubs
- CC Canton de Cuiseaux
- SIE Chalon Sud-Est
- SIE Bresse Nord
- SIE Région Louhannaise
- SIE Basse Seille
- Syndicat Mixte Seillette
- Limite des SPANC



Focus : Canton de Pierre-de-Bresse

Contraintes

- 1 station d'épuration présente des dysfonctionnements dans le territoire ;
- Absence d'une politique de réhabilitation des dispositifs d'ANC et des inégalités dans le prix de l'eau.

Atouts

- Une sécurisation de l'accès à l'eau potable relativement bien organisée grâce aux interconnexions entre les syndicats (SIE Région de Verdun-sur-le-Doubs, SIE Bresse Nord) ;
- Présence de 2 captages d'eau potable dans le périmètre, protégés par des périmètres de protection ;
- 1 des 4 stations principales du territoire se situe dans la Communauté de Communes : Pierre-de-Bresse (1 800EH) ;
- Une politique d'Assainissement Non Collectif bien encadrée par le SPANC de la Région de Chagny ;
- Toutes les communes bénéficieront bientôt d'un zonage assainissement (5 en cours).

Un territoire de richesses à valoriser

Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Anticiper la problématique d'accès quantitatif à l'eau potable dans le territoire de la Bresse bourguignonne en intégrant les objectifs des études du fossé Bressan qui identifient des zones stratégiques pour l'alimentation future	
Améliorer la gestion de l'assainissement collectif afin d'enrayer les impacts sur les milieux naturels, et notamment résoudre les dysfonctionnements des stations dans l'optique d'accueil de nouvelles populations (notamment dans les pôles de l'armature urbaine)	
Limiter la pression sur l'environnement naturel liée aux dysfonctionnements de l'assainissement non collectif existant et assurer la qualité des nouvelles installations, en conformité avec les objectifs des SPANC	
Maintenir la qualité de l'eau potable distribuée en assurant la protection des périmètres de protection des captages	
S'assurer de la prise en compte, par toutes les communes, des enjeux liés à la réalisation / révision des zonages d'assainissement obligatoires	

Communauté
de communes
du Canton de
Pierre-de-
Bresse
concernée

Merci de votre attention...
Des réactions?
Des questions?

